

RCS : BELFORT
Code greffe : 9001

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BELFORT atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2016 B 00276
Numéro SIREN : 819 840 059
Nom ou dénomination : CONSULTIS AUDIT

Ce dépôt a été enregistré le 08/02/2021 sous le numéro de dépôt 411



CONSULTIS AUDIT

SARL au capital de 2 000 000 euros

2 rue Jules Emile Zingg
25400 EXINCOURT

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE CONSULTIS AUDIT, SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE, EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE



Bernard PRETRE

COMMISSAIRE AUX COMPTES
43 rue Neuve
25500 MORTEAU

**CONSULTIS AUDIT
SARL au capital de 2 000 000 euros**

**2 rue Jules Emile Zingg
25400 EXINCOURT**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA
TRANSFORMATION DE LA SOCIETE CONSULTIS AUDIT,
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE, EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**

Bernard PRETRE

43 rue Neuve - 25500 Morteau - 03 81 67 45 81

Commissaire aux Comptes inscrit sur la liste nationale des Commissaires aux Comptes rattachés à la CRCC de Besançon

**CONSULTIS AUDIT
SARL au capital de 2 000 000 euros**

**2 rue Jules Emile Zingg
25400 EXINCOURT**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION ET DU COMMISSAIRE AUX
COMPTES SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE CONSULTIS AUDIT, SOCIETE A
RESPONSABILITE LIMITEE, EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**

Aux associés,

En notre qualité, d'une part, de Commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du Code de commerce et, d'autre part, de Commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du même Code par décision de la collectivité des associés en date du 14 Janvier 2021, nous avons établi le présent rapport afin :

- De vous présenter notre analyse de la situation de la société ;
- De vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du Code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du Commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard des caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- Les comptes annuels au 30 Septembre 2020 établis par la gérance, qui n'ont fait l'objet ni d'un audit, ni d'un examen limité, font apparaître un chiffre d'affaires de 2 879 800 €, contre 2 756 700 € pour l'exercice clos le 30 Septembre 2019 ;
- Le bénéfice net ressort à 271 460 € contre 185 734 € en N-1 ;
- Les capitaux propres s'établissent à 2 457 211 € ;
- L'endettement financier s'élève à 421 636 € dont 16 624 € au titre des comptes d'associés ;
- Et la trésorerie s'inscrit à l'actif à 766 966 €.

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler les principaux éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social fixé à deux millions d'euros (2 000 000 €).

Fait à Morteau, le 4 février 2021



Bernard PRETRE

Commissaire aux comptes